



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars

Le Conseil municipal de la commune de Saint Martial sur Isop, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/03/2023

Secrétaire de séance : Yveline KASIKCI.

PRESENTS : Pierre BACHELLERIE, Yveline KASIKCI, Denis LAGRANGE, Jean Pierre VILLESANGE, Christian MALE, Michel THARAUD, Jean-Marie VAN DEN BROECK, Chantal BOULLE, Jean LUTIER.

ABSENTS EXCUSES : Pascale SETTERS, Christophe JULIEN qui a donné procuration à Yveline KASIKCI.

Le Conseil municipal arrête le procès-verbal du 15.03.23 à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 9 heures.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes administratifs en 2022

Pour l'approbation des différents comptes administratif et de gestion, un président de séance est désigné, il s'agit de M. Christian MÂLE (conseiller municipal le plus âgé). Étude des différents documents remis à chaque conseiller lors de leur convocation. Une lecture des comptes administratifs est faite par Mme REVEILLERE, la secrétaire de mairie.

M. le Maire demande à M. le Président de séance de bien vouloir procéder au vote des comptes administratifs, sans sa présence.

Avant cela, M. le Président de séance fait approuver les comptes de gestion de la commune, tenu par le Trésor Public, qui est parallèle aux comptes administratifs. Les deux comptabilités n'ayant pas de discordance entre elles. Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité par le Conseil municipal avec 9 votes pour.

Le compte administratif du budget communal présente :

Une dépense totale (fonctionnement et investissement) de 407 113.07 €

Une recette totale (fonctionnement et investissement) de 510 718.94 €

Le compte administratif d'assainissement présente :

Une dépense totale (fonctionnement et investissement) de 11 043.01€

Une recette totale (fonctionnement et investissement) de 38 070.94 €

Affectation des résultats :

De la même façon, M. le Président de séance fait voter à 9 voix pour, afin d'effectuer le report des résultats de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs de 2022 dans les budgets primitifs communal et d'assainissement 2023.

M. Christian MÂLE invite M. Pierre BACHELLERIE à revenir dans la séance du Conseil municipal.

Vote des budgets 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses et en recettes les budgets de l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessous :

Budget commune :

	Section de Fonctionnement	
Dépenses		Recettes
327 623.00		327 623.00
	Section d'investissement	
232 890.00		232 890.00
	Total Budget	
560 513.00		560 513.00

Budget Assainissement :

	Section de Fonctionnement	
Dépenses		Recettes
3 261.00		3 261.00
	Section d'investissement	
13 614.00		13 614.00
	Total Budget	
16 875.00		16 875.00

Adopté à l'unanimité.

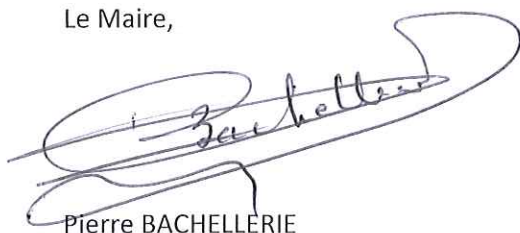
Divers :

Deux devis pour l'achat d'un groupe électrogène sont soumis aux membres du conseil : l'un pour un total de 11 520€, l'autre fait état de 16 560 €. Le projet est en cours.

A l'étude également, l'achat d'un paratonnerre pour le clocher de l'église.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 10 heures30 .

Le Maire,



Pierre BACHELLERIE

La secrétaire de séance,



Yveline KASIKCI